

Retour sur la matinée d'échange « Enfants et espaces publics »

14 juin 2019

Notes

« Les parents, leurs enfants et l'espace public »

Intervention de Clément Rivière, Docteur en sociologie (OSC), Maître de conférence au CeRIES (Lille)

L'intervention est nourrie par le travail de thèse de C. Rivière, qui a comparé deux secteurs de Paris 19^e et de Milan (Cf. [support de présentation ici](#))

Apparition de la norme parentale sur le contrôle des enfants dans l'espace public : depuis les années 90. -> Replacer la norme stigmatisant les parents laissant leurs enfants seuls sur l'espace public dans ce contexte historique.

Ne pas penser « les enfants » de manière homogène : les comportements dépendent du contexte social, urbain et culturel, de la taille du logement... Dans les quartiers d'habitat social, il existe une même hétérogénéité des pratiques parentales que dans d'autres quartiers : cette diversité interroge le rapport à l'école, les choix éducatifs, la volonté de contrôle du développement des enfants, le rapport de confiance vis-à-vis de l'environnement...

Les filles voient leurs usages de l'espace public plus réglementé que ceux des garçons.

Plus de recherches sur les adolescents dans l'espace public que sur les enfants.

Peu de recherches sur le rôle des parents en tant que régulateurs des usages urbains des enfants.

1. Sortir d'une opposition trop simpliste entre espace public et espace privé

Penser une gradation en cercles plus ou moins « protégés » entre espaces publics et espaces privés, propre à chaque parent.

Deux soucis majeurs des parents quant aux premiers pas des enfants en autonomie dans l'espace public :

- Éviter accident de la circulation
- Protéger de la rencontre avec un inconnu malveillant.

Étapes successives du contrôle parental, pour accéder à une autonomie dans l'espace public :

- Rôle important du domicile : être en autonomie chez soi est un préalable à l'accession en autonomie dans l'espace public (alors que le risque d'accident domestique existe fortement...)
- 2^e étape : les parents confient à l'enfant les clés du domicile : l'enfant peut rentrer seul.
- Ensuite, autorisation de déplacement autonome dans des *espaces protégés* de la circulation automobile, dont la délimitation dépend du contexte urbain. Représentation des parents d'un contrôle social bienveillant dans ces espaces (autres parents, commerçants, usagers)

réguliers...). Ce rapport de confiance dépend du niveau d'interconnaissance, très dépendant notamment du rôle de l'école (ex : parc à proximité d'une école, considéré comme très sécurisant) et des relations de voisinage.

2. Notion de délimitation de l'espace autorisé.

Les premiers trajets en autonomie se font sur des trajets courts et bien délimités.

Premières courses seules, trajets jusqu'à une activité précise... Il y a souvent surveillance par la fenêtre, suppose aussi la surveillance identique par d'autres adultes qui contribue à rassurer.

Les commerçants jouent un rôle central dans l'esprit des parents, en tant que protecteurs « en cas de problème ». Leur présence contribue à la confiance des parents dans la sécurisation de l'espace local pour leurs enfants, à contrario : si il y a peu ou pas de commerces, ceci ne favorise par le sentiment de sécurité.

Parfois les jeunes qui se regroupent sur l'espace public peuvent être rassurants pour les parents dont les sont enfants autonomes : « *ils sont attentifs aux petits* ».

On parle des « *yeux de la rue* » pour qualifier les formes de contrôle informel des usages de l'espace public, la confiance des parents envers le voisinage. Cette confiance des parents s'appuie sur la conviction que les adultes interviendront s'ils voient leur enfant en difficulté.

Tiraillement malgré tout entre envie d'avoir confiance, craintes, pression des normes...

Ces éléments complexes incitent à sortir d'une lecture normative, considérant comme « démissionnaires » les parents qui laissent leurs enfants « seuls » dehors, ou du moins sans adulte.

L'obscurité marque la fin des usages autonomes de l'espace public par les enfants

3. Ne pas séparer la « mobilité des enfants avec leurs parents » / « les enfants seuls dans la ville » : penser plutôt en termes de gradation.

Exemples : autorisation des trajets en groupes avec d'autres enfants, des frères et sœurs plus âgés...

Lorsqu'il y a beaucoup d'enfants sur l'espace public, les parents peuvent être plus permissifs.

Ceux-ci déploient parfois des stratégies de mobilisation du capital social pour sécuriser les trajets de leurs enfants : trouver d'autres enfants pour les faire accompagner.

4. La socialisation des enfants dans l'espace public s'inscrit dans des réalités matérielles et sociales très contrastées

- Est-ce que les parents peuvent payer un mode de garde ?
- Le logement : plus il est grand/confortable, moins il y a de personnes dans le foyer, plus on accepte de rester dedans. L'espace public devient une ressource quand on a peu de place chez soi. Il y a une différenciation des pratiques d'invitation, plus habituelles quand les logements sont confortables. La « culture de la chambre » est très marquée socialement, au sein des ménages aisés.
- Le temps extra-scolaire est structuré de manière très différente selon les familles. Les ménages aisés arrivent plus facilement à occuper leurs enfants : dans ce cas, le rapport au quartier est quasi-résiduel, et renvoie principalement aux déplacements entre activités (donc

le rapport avec les autres enfants du quartier est plus faible aussi). Pour les ménages les plus pauvres, l'espace public est un lieu de loisir et d'occupation essentiel. Quel impact de la réforme des rythmes scolaires sur ces usages ?

En réponse à la question initiale, d'autres questions aux acteurs locaux :

- ➔ Les enfants sont-ils vraiment « seuls » ? L'hypothèse est que souvent la réponse est non, ils sont plutôt à plusieurs.
- ➔ Parle-t-on de l'espace public au sens d'espace « rempli d'inconnu », ou d'« espaces protégés », c'est-à-dire protégés de la circulation et donnant le sentiment d'un contrôle social bienveillant ? Les équipements publics avec présence d'agents contribuent aussi à ce sentiment de contrôle social et de la possibilité d'intervention en cas de problème.
- ➔ Qui sont ces enfants ? Quels sont les profils des familles (profession, temps disponible des parents, choix éducatifs, relation au quartier) ? Garder en tête la différenciation des pratiques éducatives, même au sein des quartiers.

Échange avec la salle

1. Le contexte de quartier, le type de vie sociale et les manières d'habiter peuvent aussi mettre à jour la différenciation des pratiques éducatives.

Exemples :

- Évaluation qualitative des relogements dans l'agglomération grenobloise : certains habitants expliquaient, dans leur ancien quartier, vouloir empêcher leurs enfants de sortir seuls dans l'espace public, par crainte des mauvaises fréquentations et influences.
 - De nouveaux habitants, ayant emménagé dans la ZAC Teisseire-Jeux Olympiques à Grenoble ont été enquêtés dans le cadre de l'évaluation du projet urbain Teisseire ; il en ressort souvent l'achat d'un logement sur un rapport qualité/prix, mais une fréquentation assez limitée des espaces publics et une mise à distance du quartier voisin (« *on n'habite pas à Teisseire* »). Une exception du côté des équipements : la bibliothèque, citée comme un lieu fréquenté et fédérateur.
 - Le contexte de rénovation des logements d'un quartier d'habitat social peut expliquer la présence ponctuelle plus massive des enfants sur l'espace public.
 - Simon Kechichian, Doctorant Lyon II, a travaillé avec des enfants de Vénissieux à partir de leurs dessins \ les enfants de classe populaire ont une connaissance de la cartographie d'usage de leur quartier, des limites de l'espace protégé, des rencontres qu'ils sont susceptibles de faire à certains endroits, des usages permis / restreints, des espaces sécurisés par le réseau de sociabilités et par divers régulateurs... L'espace public est leur lieu de vie élargi. En revanche les enfants vivant dans le lotissement plus « résidentiel » du même quartier étaient en difficulté pour représenter en dessin leur quartier, les lieux de vie, les rencontres possibles (ils dessinent le trottoir, la maison du copain...). Les trajets de retour de l'école sont des moments importants de sociabilité et marquent des usages de l'espace public : des mamans « en bande » qui viennent chercher les enfants ensemble, s'arrêtent sur l'espace public au retour... ou des parents qui viennent chercher seuls leurs enfants et retournent directement chez eux après.
2. Est-ce que les adultes s'autorisent à intervenir sur l'espace public ? Quand survient une situation qui appellerait à poser une limite éducative, des adultes peuvent être présents sans

s'autoriser à intervenir auprès des enfants des autres, même connus. Il est important s'interroger sur les formes de régulation collective existante.

3. Ce qui est problématique : les enfants qui échappent à la régulation sociale sur l'espace public. Risque de comportements déviants.
→ Mais les enfants savent qu'ils n'ont pas le droit d'entrer dans ces pratiques et donc n'en parlent pas à la maison : comment appuyer les parents ? Comment en ce cas les professionnels se permettent ou pas d'intervenir ?

Témoignages

1. Saint-Martin-d'Hères

Constats

Maison de quartier Aragon (quartier Champberton) :

Enfants en groupe issus de familles qui se connaissent. Aire de jeux : les plus petits, avec les mamans. Sur les espaces alentours : se côtoient des enfants d'âges divers, de 5 ans à ados. Les uns veillent sur les autres, âges mélangés, ambiance familiale.

Secteur Renaudie :

Lors d'animations proposées par les correspondants GUSP : des parents viennent avec leurs enfants, d'autres utilisent l'animation comme mode de garde ou comme activité extra-scolaire ; sont aussi présents des enfants en groupes sans adultes avec responsabilité des aînés.

2017 : liquidation de la MJC dans la maison de quartier. Perception des parents : « *il n'y a plus rien pour nos enfants* ». Constat d'enfants désœuvrés, et de pré-ados qui cherchaient la confrontation dans la maison de quartier.

Interpellation des habitants sur des usages conflictuels ou transgressifs de l'espace public par ces jeunes, crainte d'un mimétisme des plus petits par rapport à la présence visible du deal.

Proposition partenariale d'animations (APASE-GUSP-Maison de quartier-Association Archéologie) tous les mercredis après-midi. Pas seulement pour occuper les enfants, mais pour maintenir le lien avec les jeunes et entre les jeunes et les habitants.

L'intervention partenariale a été intéressante. Un groupe d'échanges perdure, pour partager les constats et permettre la réactivité face à des difficultés.

Questionnements :

- Sur les interactions parents/enfants : est-ce que le temps libre est partagé avec les enfants, est-ce que ce partage est souhaité, est-ce que les parents auraient besoin d'un mode de garde pour « souffler » ? Est-ce que ce besoin est identique pour les différentes familles ?
- Comment accueillir un enfant qui arrive seul sur une activité en voulant participer ?
- Les enfants qui imitent les codes des dealers en occupant l'espace public. Crainte que les plus petits ne se fassent prendre dans le trafic de drogue.
- Quelle responsabilité des professionnels si un enfant se blesse sur une activité proposée sur l'espace public sans la présence des parents (ex : utilisation d'outils pour les ateliers mosaïque, grimper sur le toit de la maison de quartier..) ?
- Vols et dégradations de matériel en proximité de la maison de quartier : quelles postures, comment maintenir un lien positif ?
- Est-ce qu'on est un mode de garde ? Comment on s'ajuste en ce cas ?

Réactions de la salle

- MDH Anatole France à Grenoble : pas de recrudescence d'enfants en autonomie sur l'espace public, les parents sont parfois réticents à laisser sortir leur enfants et préfèrent qu'ils restent à la maison (attention aux écrans alors). Constat de quelques enfants véritablement seuls sur l'espace public, mais toujours les mêmes et pas de lien avec leurs familles. Beaucoup de demandes de participation à des activités, de la part d'enfants venus sans leurs parents ; la ligne de conduite est de dire « non », tant que le lien n'est pas fait avec les familles.
- Enfants seuls : le principal problème est celui de la présence de régulateurs malveillants comme les dealers ; il est essentiel de protéger les enfants par la présence et l'attention des professionnels du quartier. Créer l'événement (type animation hors-les-murs) attire les enfants et les détourne de ce risque de mauvaises rencontres.

2. Pont-de-Claix

Intervention croisée entre l'agente de développement du secteur des Îles de Mars, deux agents du centre social.

Constats :

- Présence d'enfants en autonomie (parfois avec aînés) dans les espaces publics de plus en plus jeunes (moins de 10 ans, jusqu'à 3-4 ans) sur les temps périscolaires, les pauses méridiennes, parfois en soirée jusqu'à 22h. Encadrés par des aînés, ce qui questionne les parents présents qui ont parfois un discours accusateur.
- Impression des professionnels que les parents leur confient leurs enfants, « *qu'on fait partie de leur vie* » ce qui traduit une relation de confiance ? Des parents qui s'interrogent "*c'est grave si je vous les laisse*"? et d'autres non.
- Ce qui est plus inquiétant, c'est que les familles restent à la maison ; parfois les enfants sont « seuls » dehors car les parents n'en peuvent plus...
- Les barres d'immeubles permettent une surveillance des enfants par la fenêtre, il y a aussi le rôle des professionnels en présence. La réalisation récente d'une liaison piétonne entre les 2 secteurs voisins des Îles-de-Mars et des Olympiades contribue à rassurer les familles. Le secteur est configuré comme un espace piéton, à l'abri de la circulation automobile et le champs visuel ouvert sur le parc des Îles-de-Mars depuis les appartements peuvent aussi expliquer la présence de ces enfants.
- Le projet urbain entre dans une nouvelle phase, il y a un enjeu à accompagner l'appropriation des nouveaux espaces publics qui seront aménagés.
- Témoignage complémentaire de l'association Son do Gunga, qui anime un lieu de proximité « La Casa des Mômes », dédié à l'accompagnement scolaire et aux loisirs : l'association s'est interrogée, a tâtonné et réajusté sa pratique (horaires, modes de communication et d'accueil..) pendant 4 ans, aujourd'hui les parents sont présents de manière régulière.

Questionnements :

- Responsabilité / légitimité des professionnels : les activités sur les temps extra-scolaires doivent-elles s'inscrire dans la réglementation propre au périscolaire ? A-t-on les capacités professionnelles à proposer des animations spécifiques (ex : mosaïque) ? -> « *On fait parce qu'il n'y a pas d'autre choix quand un groupe de jeunes arrive, mais on ne sait pas faire* ».
- Quelle organisation et quels ajustements de nos interventions (faudrait-il affiner plus le cahier des charges des intervenants que nous engageons sur l'espace public? Faudrait-il s'interroger systématiquement sur les dangers auxquels ces enfants pourraient s'exposer dans tout ce que nous proposons sur l'espace public?...)
- La décharge parentale sur la responsabilité des aînés interroge les valeurs personnelles des professionnels.

Quel lien à faire avec les parents? "Comment aborder cela avec eux dans le respect et la bienveillance?"

- Inquiétudes sur la "duplication des comportements et le mimétisme" des petits qui partagent les mêmes espaces que les grands (dont certains ont des comportements/attitudes déviants)
- Un espace public en pied d'immeubles aux îles de mars en reconfiguration avec des aires de jeux prévues: quelle évolutions à venir de l'usage d'enfants seuls sur ces nouveaux espaces?
- Certains enfants captifs de l'espace public ne vont pas dans les structures d'accueil pourtant en proximité (maison de l'enfance, temps périscolaire...). Le sont-ils pour des raisons économiques ou autre? Développer des actions hors les murs? Sortir de "la logique d'équipement"?
- ➔ Réaction : pourquoi vouloir à tout prix que les enfants intègrent les structures? Liberté de choix, savoir jouer seul et socialiser en groupe est intéressant.
- Quand un adulte intervient pour réguler un groupe d'enfants, l'origine culturelle de cet adulte est importante : certains parents n'autorisent pas l'intervention d'un adulte issu d'une autre communauté. Différence entre les familles sur le quartier depuis plusieurs générations et celles issues de l'immigration récente / d'autre origine géographique.

Réactions de la salle

- La bibliothèque Teisseire est très fréquentée par les enfants et les jeunes, « *quand on a 30/40 enfants un mercredi après-midi, on fait de l'accueil de loisirs... mais ce n'est pas notre métier, ou on ne le fait pas très bien* » ; l'équipe de la bibliothèque s'adapte et coopère avec la Maison de l'Enfance, pour encadrer ces temps de forte affluence.
- Les enfants sont rarement « seuls » car en groupes ; en revanche des enfants dans un groupe sans adulte sont soumis à la loi du plus fort / du plus grand.
- La question des enfants seuls interpelle surtout les institutions : adaptation des propositions d'activités et du fonctionnement des pratiques, responsabilité en cas de participation à une activité sans l'accord des parents. Attention à ne pas encourager les « déviations » comme la présence des enfants dehors le soir : ne pas l'encourager, se poser la question de l'enfance en danger? Veiller à la pertinence des réponses pour le bien-être des enfants.

Éclairage sur la responsabilité juridique :

- Recherche : quelles sont les obligations des parents? Peu de choses dans le Code Civil, à part sur la notion de « délaissement de mineur », mais celle-ci implique de laisser l'enfant « sans soin ni secours », ce qui n'est pas le cas sur l'espace public du fait de la présence d'autres adultes.
- Donc les enfants qui viennent aux activités restent bien sous la responsabilité des parents qui se sont organisés pour cela.
- Le contrat de responsabilité civile de la collectivité couvre les éventuels dommages qui ont lieu avec les mineurs sur les activités. (Dommage –faute – lien de cause à effet entre le dommage et la faute). Le contrat couvre toutes les activités organisées dans le cadre de la mission de service public.
- Pour certaines activités, la présence des parents peut être nécessaire pour garantir la sécurité de l'enfant -> Assumer, et ne pas accueillir l'enfant.
- Pour des activités avec un outillage dangereux, adapter en fonction de l'âge des enfants accueillis. Prendre des précautions « suffisantes ».

Récapitulatif des sujets à creuser – pistes de travail et de réflexion :

- Comment on implique les parents, quelle place leur donner ? On peut aussi répondre à leurs besoins, par exemple d'avoir du temps entre adultes, des temps conviviaux « pour soi » dans le cadre d'activités sur le quartier (exemple de Son do Gunga)
- Questions sur la posture des professionnels, leur présence vis-à-vis des habitants et des enfants, d'autres manières de pratiquer le métier (référence aux éducateurs de rue) : repérer et prendre en compte les quelques enfants « en errance », éviter ou limiter l'influence du deal dans l'espace public ?
- Lignes de conduites à tenir, postures : faut-il réajuster les activités et les pratiques, adapter le cadre à l'accueil de petits enfants venus sans leurs parents, développer les activités hors-les-murs ? Doit-on répondre aux demandes de participation à une activité sans présence ni accord explicite des parents, comment et jusqu'où, avec quel risque éventuel ? Si certaines activités proposées sont utilisées comme un « mode de garde », comment on s'ajuste dans ce cas ?
- Animations ouvertes, proposées dans l'espace public sans la présence des parents (exemple des ateliers mosaïque) : quelle responsabilité des professionnels si un enfant se blesse ?
- Voir si des formation-actions peuvent être imaginées, sur ces enjeux de posture des professionnels.
- A creuser également : l'idée d'une géographie locale d'espaces plus ou moins vus comme « protégés » et familiers (contrôle social du voisinage, « yeux de la rue », professionnels connus des familles, activités) >> incidences sur la conception des espaces publics, sur les animations à y déployer, sur les modes d'accueil dans les équipements (exemple : bibliothèques) ?